

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

La séance est déclarée ouverte à 18h04.

Sont présents : Mme Brigitte MOYA, Mme Sylvie MARTELLI, M. Roland PETIET, M FIERENS Mikaël, Mme Marie BAK est arrivée à 18h15

POUVOIRS : PASCAL MARION, GARANCE VARIOT

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il faudra délibérer pour la nomination d'un titulaire et d'un délégué pour le SMEGPT, et qu'à la demande du Président de la communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon, il faut que le conseil municipal délibère sur le fait que la commune conserve son pouvoir de police général

Mme Sylvie Martelli présente le taux des impôts, elle rappelle les taux 2019,

Taxe d'habitation : 9,47%
Taxe foncière (bâti) : 5,32%
Taxe foncière (non bâti) : 22,01%

Il est proposé de reconduire les taux concernant le foncier bâti et non bâti puisque désormais la mairie n'a plus la main pour voter le taux de la taxe d'habitation

7 VOIX POUR

Présentation du budget primitif

Monsieur Roland Petiet présente le budget primitif
En section de fonctionnement
Les dépenses s'élèvent à 135 506,16€
Les recettes s'élèvent à 105 430,42 €, plus le résultat de fonctionnement reporté de 2019 de 30 075,73€ = 135 506,15 €

Monsieur Roland PETIET demande si de nouvelles subventions sont arrivées, madame le Maire dit que nous sommes toujours en attente de la subvention de la Région pour l'AMI « quartier durable »

ARRIVEE de Madame BAK à 18h15

En section d'investissement

Les propositions de dépenses nouvelles s'élèvent à : 95 835,12€
Elles comprennent

- Le remboursement du capital des emprunts pour 6 514,70€
- Le remboursement de la dette à la CCHPPB pour 5 000€
- Le schéma directeur de l'eau et étude pour un forage de substitution : 8000€
- L'étude de sol pour les bâtiments anciens pour 5 000€

- Les amortissements pour 5 320,42€ (c'est une opération d'ordre)

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 31 236,60€

- La réhabilitation et rénovation du T2 pour 23 469,60€
- L'achat de divers matériels pour 7 766,84€

En rajoutant le déficit d'investissement 2019 qui été de 7 878,59€ nous avons un total des **dépenses d'investissement de 134 950,13€**

Les propositions de recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à : **108 834,24**

Elles comprennent :

- Le remboursement du FCTVA pour 5 000€
- Les subventions (DEPT et Agence de l'eau) concernant le forage 5 280,00€
- La subvention (REGION et FODAC) pour l'ami quartier durable pour 49 600€
- La subvention FNADT pour l'étude de sol pour 4 000€
- Intégration des frais d'étude du T2 pour 2 120,00€
- Les amortissements des réseaux (opération d'ordre) pour 11 456,06€

Le virement de la section de fonctionnement pour 18 379.06€

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 26 116,07€

- La DETR pour la réhabilitation du T2 pour 20 329,40€
- Le FODAC pour l'achat de matériels pour 5 786,67€

En rajoutant l'affectation de fonctionnement de 2019 qui était de 12 999,12€, nous avons un total des **recettes d'investissement de 134 950,31€**

Monsieur Petiet fait la lecture des associations qui demandent des subventions

Concernant les subventions pour les associations Monsieur FIERENS Mikaël estime que l'on verse trop de subvention à l'école de st Michel, Monsieur PETIET Roland explique pourquoi on verse autant. La commune ne paie pas à la commune de ST MICHEL pour l'école mais à la coopérative pour les activités extra scolaire.

Monsieur FIERENS fait remarquer que l'APESMOLA avait demander une subvention à l'école, pour des activités extra scolaire, somme qui leur a été refusée.

Roland demande que l'on exige quels sont les projets de la coopérative pour 2020 et quels sont les projets qu'il y a eu en 2019.

Le versement de la subvention est conditionné au projet extra scolaire de la coopérative prévu 2020/2021 si pas de projet subvention suspendu.

Il a été décidé de donner des subventions à :

ADIL , on donne 36€
POIRE EN DEUX : on donne 50€
SYNDICAT INITIATIVE DE BANON POUR LA FETE DU FROMAGE : 0 €
APESMOLALA : 500 €
Apajh : 500 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif et les subventions

7 VOIX POUR

DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

Madame Le maire expose les faits,. A la demande de la DDT suite à la réclamation de M. TIFFENEAU concernant l'aggravation des fissures dues aux mouvements du sol, suite aux fortes pluies de décembre. Monsieur CHALANDRE de la DDT a suggéré de faire une étude de sols le long du bâtiment mairie jusqu'à l'église. Nous avons le devis du géotechnicien ainsi que de l'ingénieur structure. Madame le maire dit que l'on peut avoir des subventions du FNADT, et demande donc l'autorisation de faire la demande.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise madame le maire à faire la demande

7 VOIX POUR

Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'art. L2122-22 du CGCT.

Lors du conseil municipal du 9 juin, le conseil municipal avait donné toutes les délégations à madame le maire. Or quelques jours plus tard nous avons reçu un courrier du contrôle de l'égalité qui nous demandé de refaire cette délibération afin que le conseil municipal précise certains articles.

Madame le maire lit la liste des nouvelles délégations du maire,

7 VOIX POUR

MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

En tenant compte de la limite de l'enveloppe budgétaire, le taux en pourcentage de l'indice brut 1027 alloué au conseiller municipal détenant une délégation est de 4,95% et non de 6%

7 VOIX POUR

NOMINATION au SMEGPT

Madame le maire demande s'il y a des conseillers qui veulent être titulaire ou délégué au SMEGT.

Madame Martelli dit qu'elle veut bien être délégué mais pas titulaire.

Madame Moya se propose d'être titulaire.

7 VOIX POUR

POUVOIR DE POLICE

Suite aux élections municipales, le conseil municipal demande à ce que le maire conserve le pouvoir de police et demande à notifier son opposition au président de l'EPCI dans les délais prévus par la loi.

7 VOIX POUR

VOTE DES SENATORIALES

Madame le maire, précise que l'on doit élire 1 délégué et 3 suppléants et que seules les personnes de nationalité française peuvent voter. Et que Monsieur FIERENS ne pourra pas voter car il est de nationalité Belge.

Madame le maire présente sa candidature pour le mandat de délégué titulaire

Après dépouillement :

Madame MOYA Brigitte ayant obtenu 7 voix a été proclamée élu au 1^{er} Tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame MARTELLI présente sa candidature pour le mandat de délégué suppléant

Après dépouillement :

Madame MARTELLI ayant obtenu 7 voix a été proclamée élu au 1^{er} Tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur PETIET présente sa candidature pour le mandat de délégué suppléant

Après dépouillement :

Monsieur PETIET ayant obtenu 7 voix a été proclamé élu au 1^{er} Tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame BAK présente sa candidature pour le mandat de délégué suppléant

Après dépouillement :

Madame BAK ayant obtenu 7 voix a été proclamée élue au 1^{er} Tour et a déclaré accepter le mandat.

COMMISSION ELECTORALE

Monsieur ROLAND PETIET se propose de siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

QUESTION DIVERSES

AMI QUARTIER-DURABLE,

Madame MARTELLI présidente de la commission COTECH, remet à chacun des membres du conseil municipal une fiche avec les projets concernant le bâtiment de Maryse et du cabinet médical

Madame Martelli explique que sur la fiche, il y a des suggestions de travaux et qu'il faut cocher ceux qui leur semblent le plus appropriés. Après avoir récupéré les fiches, il ressort qu'à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une rénovation légère selon le RDS soit un montant de 25K€

Madame Martelli propose de se rencontrer vendredi prochain elle donne un dossier avec les différents projets pour l'AMI eco quartier aux membres du conseil municipal, et leur demande de réfléchir sur les différents aménagements et qu'il faudra une réponse vendredi 18 juillet prochain

Madame le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre a terminé la phase 1 de la tranche ferme et que maintenant il faut que l'on fasse un Ordre de Service pour la phase 2 de la tranche ferme.

Il est prévu de faire l'ordre de service jeudi 16 juillet.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19h12